



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 25 janvier 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

15. OBJET : Interpellation de Madame la Conseillère Caroline LOMBA : « Le point sur les incivilités en matière de déchets et sur les dépôts clandestins »

Madame Carole LOMBA, Conseillère communale, interpelle le Collège comme suit :

« À plusieurs reprises, notamment lors du Conseil communal du mois de novembre, nous vous avons questionnés au sujet des dépôts clandestins aux abords des endroits où se trouvent les bulles. Néanmoins, ce n'est pas le seul problème en ce qui concerne les déchets dans notre ville. En effet, de nombreuses incivilités sont constatées et relayées notamment via des groupes sur les réseaux sociaux. Certains citoyens s'insurgent contre ces problèmes et tentent de trouver des solutions.

Des sanctions et des amendes sont prévues pour ce genre d'incivilités : combien ont été infligées en 2020?

Ne faudrait-il pas, alors que nous nous sommes inscrits dans le programme «Zéro déchet», mettre d'autres politiques en place afin d'éviter ces problèmes et de rendre notre ville encore plus belle?

Pourquoi ne pas nous doter d'agents constatateurs comme dans d'autres communes? Pourquoi ne pas rappeler plus régulièrement les bons et les mauvais gestes aux citoyens et faire un rappel des amendes encourues comme à l'instar de la ville de Namur.

Trop de gens sortent leurs poubelles trop tôt, empêchant ainsi le passage sur certains trottoirs, certaines poubelles en rue débordent et près des bulles des sacs jonchent le sol, sans parler des mégots ramassés lors des campagnes «Ville Propre» une fois par an, ni des déjections canines... Sur la page dédiée à l'environnement, sur le site de la Ville d'Andenne, tout cela est bien indiqué et pourtant je constate bien souvent que les gens pensent qu'ils sont autorisés à sortir les poubelles la veille du ramassage à 18h alors qu'en fait c'est à 20h. Et que dire aussi du nouveau problème déjà évoqué lors du dernier Conseil, les langes!!! Vous aviez tenté de tourner en dérision mes propos quand j'avais parlé des langes réutilisables, et pourtant cela est conseillé aussi sur le site de la ville... Il est évident que cette alternative ne fera pas que des heureux, mais plutôt que de renvoyer les gens vers un autre site internet pour avoir des informations, ne serait-il pas plus audacieux de mettre en place des ateliers explicatifs comme dans d'autres communes, du concret pour encourager les gens à faire des efforts?

Bien que nous préférons tous le préventif et l'éducatif au répressif, pourquoi ne pas aussi placer des caméras à certains endroits stratégiques, là où les dépôts sont les plus nombreux? Certaines communes ont clairement décidé de franchir le pas afin de lutter

contre les dépôts clandestins. Pourquoi ne pas fixer des cendriers de rue aux poubelles existantes ou, comme à Namur, des cendriers urbains enterrés devant les arrêts de bus ou dans les lieux fort fréquentés? La Ville d'Andenne envisagera-t-elle enfin le placement de poubelles publiques à plusieurs compartiments permettant le tri des déchets? Le Bewapp propose régulièrement des appels à projets. Dernièrement, il y en avait un visant l'acquisition de matériel de vidéosurveillance ainsi qu'un autre visant la création d'un plan local de propreté qui permettait de bénéficier d'un consultant pour la mise en œuvre du plan en question. Répondons-nous à ces appels à projets régulièrement et, si oui, quels sont les motifs de refus?

Certains Andennais sont devenus volontairement «Ambassadeurs propreté», pourquoi ne pas les valoriser? En septembre 2020, une citoyenne avait décidé de mettre en place une journée «Andenne World Clean up Day», la Ville a certes fourni du matériel pour le ramassage, mais à part cela, peu ou pas de visibilité alors que cet événement aurait pu être largement relayé, il me semble!

Dans votre déclaration de politique communale, il était question d'engager 10 à 20 personnes annuellement avec l'aide du CPAS, dans le cadre de la remise au travail de bénéficiaires du revenu d'intégration, pour assurer la propreté des voiries communales et régionales. Où en sommes-nous depuis 2019? Combien de personnes sont venues renforcer les équipes? Nous attendons des gestes forts, il faut en priorité réfléchir aussi aux déchets et à la pollution visuelle. Fleurir la ville est une belle façon de la mettre en valeur, mais il faut aussi que le reste suive! »

* * *

En réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère LOMBA, Monsieur le Bourgmestre fait tout d'abord état de l'incivisme d'une minorité de citoyens andennais qui ne respectent pas le règlement en la matière.

Il fait remarquer que la Police reçoit la mission de faire constater périodiquement ces infractions et, par conséquent, d'en dresser procès-verbal.

Il indique toutefois que cette tâche n'est pas toujours réalisable immédiatement dans la mesure où il y a d'autres missions plus urgentes à accomplir.

Il ajoute pour le surplus que cette forme d'incivisme n'est pas une priorité pour le Parquet sur le plan de la répression.

Il fait part du financement du travail de nombreux ouvriers communaux pour ramasser les innombrables déchets le long des voiries communales.

Le Bourgmestre fait ensuite référence aux types de déchets « *consignables* » qui pourraient inciter certains individus à ne plus abandonner leurs déchets dans la nature.

Quant au placement de caméras, il signale que la Police a un programme progressif d'investissement onéreux pour couvrir le territoire d'Andenne, notamment dans les lieux sensibles.

Il souligne la difficulté d'identifier les auteurs de ces actes malveillants lors de l'exploitation de ces images.

Il fait ensuite référence aux services de la Province où des agents sanctionneurs sont désignés pour réprimander les auteurs de ces actes délictueux dans lesquels des traces d'identification sont retrouvées lors du constat fait par la Police.

En ce qui concerne l'utilisation des langes jetables, le Bourgmestre indique qu'une étude est en cours au niveau des services publics afin de trouver une solution.

Pour ce qui a trait à l'engagement supplémentaire d'articles 60, le Bourgmestre expose qu'il est difficile de trouver des candidats potentiels bénéficiant du RIS au CPAS pour exercer les fonctions d'entretien des voiries de la Ville d'Andenne.

Monsieur Guy HAVELANGE, Echevin, prend ensuite la parole et répond comme suit :

« Chers Membres du Conseil communal,

En date du 19 janvier, le service de l'Environnement reçu une interpellation de Madame Caroline LOMBA pour le groupe AD&N. Celle-ci faisait part de plusieurs remarques, avis et questions relatifs à la propreté publique sur notre territoire et plus particulièrement sur la gestion des incivilités en matière de déchets.

La première partie de cette note abordera les actions et projets mis en place afin de lutter contre ces diverses incivilités. La seconde quant à elle, répondra aux autres sujets évoqués dans le mail de Madame LOMBA tels que le nombre de PV dressés par la Police, les langes lavables pour enfants et les Ambassadeurs de la Propreté.

Partie 1

Avant d'entrer davantage dans les détails et à la lecture dudit mail, il est observé un amalgame sur certains projets et notions.

En 2019, la Ville d'Andenne s'est portée candidate pour être « Commune Zéro Déchet ». Cette démarche a pour objectif d'inciter un public cible (agents communaux, citoyens, asbl, écoles, etc.) à diminuer sa production de déchets. Bien que la thématique des déchets soit engagée et qu'il y ait certaines concordances, le programme zéro déchet (réalisé en partenariat avec le Bep Environnement) ne vise pas à répondre à des questions de propreté publique tels que les abords des bulles à verre et le nombre d'amendes administratives infligées ; comme écrit dans le contenu de l'interpellation. Ces sujets sont inscrits et font parties de notre Plan Local de Propreté (PLP) qui est prévu à cet effet. Pour plus de détails sur le descriptif des deux projets, nous renvoyons les Membres du Conseil communal vers le « rapport d'activités 2020 du Collège vers le Conseil » ainsi que vers l'annexe 1 de ce point « Plan Local de Propreté : liste des actions ». Il pourra être observé que l'ensemble des nuisances soulevées dans le contenu de l'interpellation sont prises en compte dans les initiatives projetées par les services communaux. De même, il est intéressant de spécifier que les actions et lieux ont été choisis sur base des résultats des deux sondages citoyens réalisés en juin et juillet derniers.

Ainsi, il appert que pour la problématique des dépôts clandestins aux abords des bulles à verre, des panneaux de sensibilisation seront édités et placés aux abords des sites les plus sujets à ce type d'incivilités. De même, sur base d'un monitoring réalisé par les services de l'Environnement et Techniques, une demande (avec chiffres à l'appui) d'augmentation des nettoyages et des vidanges des sites problématiques sera introduite auprès du Bep Environnement. Les coûts émanant de cette demande devront être communiqués par l'Intercommunale et discutés au Collège. De plus, afin de limiter ces dépôts et à hauteur des fonds disponibles, des bulles à verre enterrées ont été installées et d'autres sont programmées.

En ce qui concerne les campagnes de communication vers le citoyen, des articles rappelant les bons gestes à adopter sont rédigés durant toute l'année par le service de l'Environnement. Pour répondre à la question « Pourquoi pas plus ? », nous rappelons tout d'abord que les agents ont également d'autres projets, commissions, tâches administratives, etc. à réaliser dans le cadre de leurs fonctions. Ensuite, il peut être lu que le PLP de la Ville d'Andenne prévoit de rédiger davantage d'articles de sensibilisation sur le sujet dans le bulletin communal. Un numéro ayant à la une la thématique « propreté

publique » sera rédigé par le service de l'Environnement avec le soutien des services des Relations Publiques et Techniques. Ensuite, afin d'étendre les moyens de communication utilisés et pour tenter de toucher un plus large public, des vidéos de sensibilisation au respect de la propreté vont être produites. Ces actions seront en partie financées par l'appel à projets « Mise en œuvre d'un Plan Local de Propreté » pour lequel la Ville d'Andenne est lauréate et a obtenu un financement de 11.000 euros.

Dans cette volonté de communication vers les citoyens, le service de la Transition élabore un projet ambitieux de plateforme numérique où ceux-ci pourront partager les nuisances constatées (ex : nids de poule, arbres tombées, déchets, etc.). Cette plateforme vise à répondre une demande citoyenne qui est d'avoir un endroit officiel pour faire part des incivilités et problèmes observés qui permettra à nos équipes d'agir plus rapidement pour les solutionner. Pour ce qui est de la communication par rapport à la collecte des poubelles, il est intéressant de souligner que les informations nécessaires à la bonne organisation de celles-ci figurent bien sur le site internet de la Ville, comme il a été soulevé dans le mail de Madame LOMBA, mais aussi, dans le calendrier des collectes des déchets ainsi que sur le site du Bep Environnement. Si des citoyens sortent leur(s) poubelle(s) trop tôt malgré les publicités susmentionnées, il est dans les missions des agents de quartier de rappeler ces règles bien que ces derniers ne peuvent venir frapper à toutes les portes. Lorsque le problème se manifeste dans une rue et que les services sont contactés, un courrier de rappel est envoyé aux habitants de la rue problématique.

Pour ce qui a trait aux initiatives contre les mégots de cigarette, des actions de sensibilisation sont prévues et subventionnées par deux appels à projets. Dans le cadre du subsidés « Ma Commune en Transition », des actions sont prévues par le Service de l'Environnement pour la mise en place d'une campagne de sensibilisation contre cette nuisance (challenge, distribution de cendriers de poches, etc.). Le subsidé « Mise en œuvre d'un Plan Local de Propreté » vise également à diminuer le nombre de mégots de cigarette sur la voirie communale en ciblant spécifiquement les zones commerçantes. Grâce aux fonds obtenus et lorsque la crise sanitaire le permettra, il est prévu d'offrir, moyennant la signature d'une charte d'engagement, des cendriers aux commerçants. De plus, des autocollants et affiches « stop mégots » seront édités et accompagneront les dispositifs. Des pavés « ici commence la mer » seront également installés auprès de certains avaloirs.

Au niveau de l'engagement d'agents constatateurs, un employé communal a suivi une formation pour pouvoir exercer cette fonction. D'autres agents devront également suivre celle-ci et seront inscrits lors de l'ouverture d'une prochaine session de cours.

Pour clore ce premier volet, force est de constater que oui, la Ville d'Andenne répond bien aux appels à projets opportuns et que la majorité des actions présentées précédemment bénéficient d'un subsidé grâce à la réussite des candidatures introduites. De même, il peut être également affirmé que la Ville, via la collaboration entre les services communaux et les bureaux d'études Espace Environnement ainsi que RDC Environnement, a répondu et travaille depuis maintenant un an à l'élaboration d'un Plan Local de Propreté. Un article sur le sujet avait été rédigé en son temps dans le bulletin communal. Une première version a été proposée à la Région Wallonne dans le cadre de notre candidature pour l'appel à projets « Mise en œuvre d'un Plan Local de Propreté » et a été jugée comme étant de qualité. Celui-ci est sur le point d'être finalisé. Enfin, le Collège n'a pas souhaité répondre à l'appel à projet de Be WaPP concernant l'acquisition de moyens de surveillance pour les motifs suivants : après analyse de la documentation et du vademecum pour le dossier de candidature, il s'est avéré que ce dernier était très complexe à réaliser et non gérable dans les délais imposés. Pour citer quelques exemples, il est prévu qu'en cas de non-respect de certaines prescriptions du RGPD, des amendes allant de 250 à 20.000€ peuvent être infligées si les devoirs du responsable de traitement ne satisfont pas au respect du document. De même, les gains estimés sont peu intéressants par rapport à la charge supportée. Voici quelques exemples :

- Couteux en investissement du personnel communal ;

- 25% des frais ne sont pas couverts par le subsidé ;
- Obligation de géolocaliser des points noirs, poubelles, bulles et autres sur le portail PRO-preté AVANT l'encodage du dossier, tout cela avant la date butoir (ce portail est développé par Be WaPP qui souhaite faire la promotion de ses outils via une obligation d'utilisation de ceux-ci et ce, malgré le peu d'intérêt pour nos Services qui en utilisent déjà d'autres plus adaptés à l'administration) ;
- Logistiquement compliqué (QUID: niveau juridique? Qui dans le personnel communal peut et pourra en plus de leurs fonctions, analyser les images ainsi que sanctionner ?) ;
- Etc.

Partie 2

Abordons maintenant la deuxième partie de cette note. Pour rappel, celle-ci répondra aux questions relatives aux sanctions administratives, aux alternatives concernant les langes réutilisables ainsi que la mise en avant des Ambassadeurs de la Propreté.

Pour l'année 2020, la Police des Arches a dressé 44 PV relatifs aux dépôts clandestins et 173 interventions sur le territoire. Ceux-ci ont été envoyés à l'agent sanctionnateur de Namur pour suite voulue. Nous rappelons que ces PV sont réalisés lorsque les agents trouvent sur site des indices permettant d'identifier le/les auteur(s) des méfaits.

La problématique des langes, quant à elle, est gérée depuis sa connaissance par les services des Finances et de l'Environnement qui s'efforcent de trouver des solutions les plus adéquates. La Ville a été informée fort tard de ces nouveaux changements en matière de collecte. Des ateliers sur les langes réutilisables ont été proposés dans les actions « Commune Zéro Déchet ». Le plan d'actions de ce projet pour l'année 2021 sera présenté et voté par le Conseil communal de mars.

La mise en place de poubelles de tri ne peut actuellement être faite par soucis techniques. En effet, nous ne disposons pas de toutes les infrastructures ainsi que d'outils permettant de trier et stocker l'ensemble des différents types de déchets suite aux règles de tri et des conditions nécessaires pour la collecte de ceux-ci par le Bep environnement. La question des engagements via CPAS ne pourra être abordée dans la présente note. En effet, il s'agit de compétences qui n'appartiennent pas au service de l'Environnement. Nous renvoyons la question vers le CPAS et les Ressources Humaines de la Ville.

En ce qui concerne la mise en avant du travail remarquable de nos Ambassadeurs de la Propreté, ceux-ci sont remerciés via notre bulletin communal à chaque action de nettoyage collectif. Nous rappelons également que les agents communaux sont directement en contact avec eux et que cette mise en avant se fait également via des échanges directs entre personnes que ce soit par mail, téléphone ou directement de vive voix comme c'est souvent le cas. L'évènement « Andenne World Clean Up » aurait pu être mis en avant si l'organisateur de ce dernier avait fait appel à la Ville pour soutenir son initiative. Tout comme la population, nous avons pris connaissance de celui-ci via un article dans un journal local. Immédiatement, l'échevinat de l'environnement a pris contact avec l'organisateur afin de soutenir au mieux cet évènement et dans la limite du temps disponible avant la réalisation de celui-ci ; d'où le soutien matériel et le peu de communication de la Ville à ce sujet. Publier des articles demande un travail un amont ainsi qu'en aval que nous devons préparer. L'organisateur a été informé du souhait de la Ville de soutenir d'avantage son initiative, à condition d'en être averti plus tôt. Notons « qu'Andenne World Clean Up » a été associé à l'opération « Andenne ma Ville Propre » ainsi qu'au « Grand Nettoyage d'Automne » de Be WaPP afin d'éviter de faire double emploi dans les évènements et pour assurer une promotion conjointe. Une publication a été postée sur la page facebook de la

Ville et des courriers ainsi que des mails ont été envoyés aux participants de l'édition 2020 « d'Andenne ma Ville Propre ».

Pour terminer la présente note, il important de souligner l'efficacité et la réactivité de l'ensemble des agents communaux qui au quotidien s'efforcent de rendre notre ville belle et accueillante. Au vu des éléments annoncés et des actions engagées, nous n'avons pas à rougir et pouvons être fier du travail réalisé par un personnel tout aussi motivé que compétent ".

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,
LE DIRECTEUR GENERAL, LE BOURGMESTRE,



R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**